



Comment mieux comprendre les assurances de votre syndicat des copropriétaires?

Si vous êtes administrateur du syndicat des copropriétaires de votre copropriété, vous savez qu'il est inévitable de se pencher sur le dossier des assurances, et ce, chaque année. Protections contre les risques usuels, valeur de reconstruction de l'immeuble, valeur des biens appartenant au syndicat, responsabilité civile des administrateurs, assurance des copropriétaires occupants : le domaine de l'assurance de dommages est complexe. Il est normal que vous ne connaissiez pas toutes les particularités relatives aux assurances des copropriétés divisées.

Pourtant, en tant qu'administrateur, nous savons que vous avez à cœur de bien protéger le patrimoine commun des copropriétaires.

Pour vous aider à augmenter vos connaissances à ce sujet, CondoConseils collabore avec la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) afin de vous offrir de suivre quatre formations pertinentes en matière d'assurance des copropriétés. Ces formations sont accessibles aux professionnels en assurance de dommages pour les outiller dans leurs pratiques professionnelles. Toutefois, CondoConseils estime qu'elles sont pertinentes pour les administrateurs de syndicat des copropriétaires et a ainsi approché le Service du développement professionnel de la ChAD pour vous les rendre disponibles.

Qui est la ChAD ?

Sa mission : protéger le public

Saviez-vous que l'industrie de l'assurance de dommages est encadrée par plusieurs lois et règlements ? Notamment, la ChAD a pour mission la protection du public et s'assure de la formation continue et de l'encadrement déontologique des professionnels de l'industrie : les agents et les courtiers en assurance de dommages ainsi que les experts en sinistre.

C'est avec ces professionnels que vous discutez lors des moments clés liés à vos assurances : soumission, renouvellement ou modification, résiliation du contrat, réclamation. Les certifiés doivent respecter leurs obligations déontologiques qui visent à protéger les consommateurs québécois, dont vous faites partie.

Posez-leur des questions et répondez de bonne foi à celles qu'ils vous posent : ils ont l'obligation de vous informer et de vous conseiller selon les besoins particuliers et dans l'intérêt de la copropriété. Autrement dit, la gestion des risques assurables et la protection de la copropriété dépendent, en grande partie, de cette relation que vous entretenez avec l'agent, le courtier ou l'expert en sinistre.

Des formations pour mieux comprendre les assurances

Alors, comment pouvez-vous améliorer vos connaissances et mieux comprendre les particularités de l'assurance de dommages ainsi que le rôle des agents ou courtiers en assurance de dommages et des experts en sinistre ?

La ChAD vous offre la possibilité de suivre quatre formations qui vous aideront à améliorer vos connaissances sur ces sujets et ainsi mieux comprendre le dossier des assurances du syndicat.

D'une durée d'une heure chacune, et disponibles en tout temps en format asynchrone, les formations portent sur les thèmes suivants :

- La copropriété et son cadre légal
- L'assurance du copropriétaire
- L'assurance du syndicat de copropriété
- Les réclamations en copropriétés

Elles sont offertes au coût de 40 \$ à la carte ou de 96 \$ pour l'achat du programme complet.

Découvrez les formations de la ChAD sur la copropriété

1. La copropriété divise et son cadre légal

Le droit de la copropriété a connu plusieurs réformes législatives ces dernières années. Cette formation vous permettra de :

- **Revoir les bases de la copropriété divise** : comprendre les concepts clés et les principes de base.
- **Décoder les nouvelles lois** : analyser l'impact des nouvelles lois sur la gestion des copropriétés.
- **Appliquer les changements** : intégrer les réformes dans vos décisions et vous poser les bonnes questions sur la situation règlementaire de votre syndicat des copropriétaires.

2. L'assurance du syndicat des copropriétaires

L'assurance du syndicat des copropriétaires est une assurance obligatoire, dont certaines modalités sont prescrites par le Code civil du Québec. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs été modifiées par les récents changements législatifs.

Cette formation vous permettra de :

- **Comprendre les obligations légales** : explorer les modalités imposées par le Code civil du Québec et leurs évolutions récentes.
- **Optimiser la couverture d'assurance** : s'assurer que l'assurance souscrite répond bien aux exigences légales et protège efficacement votre syndicat.

3. L'assurance du copropriétaire

L'assurance du copropriétaire est une assurance individuelle complémentaire à celle du syndicat des copropriétaires. À la suite des modifications législatives, les copropriétaires ont désormais l'obligation d'assurer leur responsabilité civile.

Cette formation vous aidera à :

- **Maîtriser les obligations individuelles** : comprendre les responsabilités des copropriétaires, y compris l'obligation d'assurer leur responsabilité civile.
- **Coordonner les assurances** : s'assurer que l'assurance des copropriétaires est bien alignée avec celle du syndicat pour éviter les lacunes de couverture.

4. Les réclamations en copropriété

Les nouvelles modalités de règlement des sinistres en copropriété introduites par les réformes législatives ont eu un impact significatif sur la gestion des sinistres.

Cette formation vous préparera à :

- **Comprendre la gestion des sinistres** : comprendre les nouvelles modalités pour déclarer et traiter les sinistres, y compris la gestion des franchises et la négociation de l'indemnisation.
- **Appliquer les nouvelles règles** : comprendre les impacts des réformes sur le traitement des réclamations et les recours possibles.
- **Assurer une conformité totale** : connaître les nouvelles prescriptions légales à respecter pour une gestion optimale des réclamations.

Ne manquez pas cette opportunité de renforcer vos connaissances !

Comment vous inscrire ?

Si vous désirez suivre les formations en lien avec la copropriété, la ChAD pourrait vous donner accès à sa plateforme ÉduChAD et vous fournira un tutoriel pour vous permettre de vous inscrire et de suivre la formation facilement.

Pour vous inscrire, veuillez écrire à info@condoconseils.net en mentionnant :

- Votre prénom et nom
- L'adresse courriel que vous souhaitez utiliser pour votre connexion à ÉduChAD
- Que vous faites partie d'un syndicat des copropriétaires afin que nous puissions vous fournir la documentation adéquate.